

Image not found or type unknown



Bail commercial erreur de rédaction

Par **delattre corinne**, le **01/08/2018** à **14:37**

bonjour. j'ai signé récemment un bail pour une boutique mais je me suis aperçu que la mention boutique ou commerce n'est mentionnée nulle part et qu'il est fait mention d'atelier et réserve. de plus le bail est sous forme 3,6,9. je voudrai connaitre mes droits dans ce cas pour exploiter cette boutique, faire peut etre modifier le bail ou si pas possible prendre congé le plus rapidement possible , sous 1 mois , au motif de raisons professionnelles;